

## Introduction à la rénovation énergétique

Le secteur résidentiel représente :

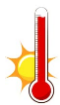
**46 %** de la consommation d'énergie du territoire (essentiellement due au chauffage)

**39 %** des émissions de gaz à effet de serre du territoire

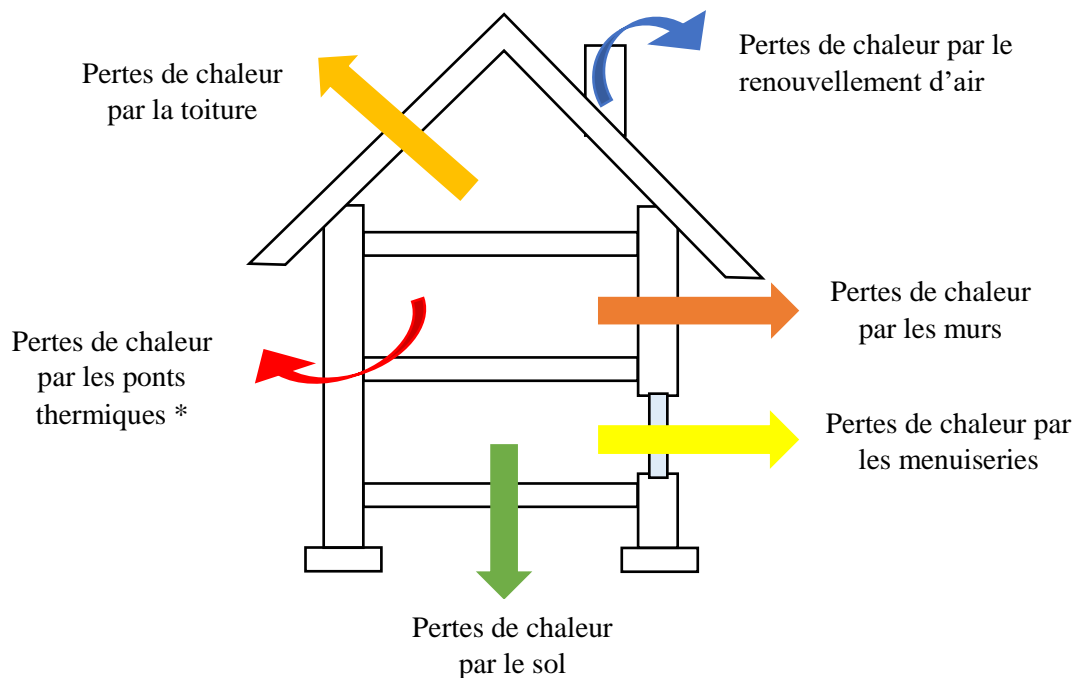
**64%** des émissions de particules fines (PM10) du territoire

De plus, de nombreux logements sont anciens et mal isolés. C'est pourquoi, l'amélioration des performances énergétiques des logements est un enjeu prioritaire afin de réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air.

Un logement performant est un logement qui dispose d'un niveau d'isolation suffisant, d'une continuité entre les isolants et d'une bonne étanchéité à l'air. La bonne mise en œuvre de ces trois points permet de limiter les fuites de chaleur du logement vers l'extérieur et donc de maîtriser sa consommation de chauffage.



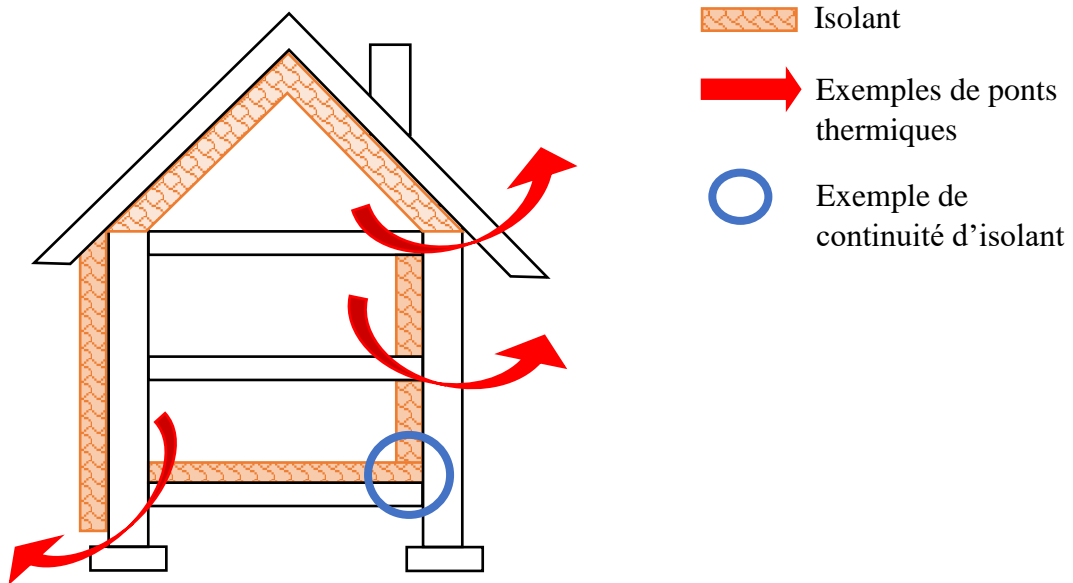
### Illustration des différentes pertes de chaleur :



\* Les ponts thermiques sont des zones de la construction où l'isolant n'est pas continu (le schéma ci-dessous donne des exemples de ponts thermiques).



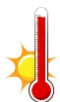
## Illustration des ponts thermiques :



Pour réduire les pertes de chaleur plusieurs types de travaux sont à envisager :

- Le remplacement des menuiseries (détails dans la fiche technique dédiée)
- L'isolation des murs (détails dans la fiche technique dédiée)
- L'isolation des toitures (détails dans la fiche technique dédiée)
- L'isolation des planchers

La rénovation d'un bâtiment sera nettement plus performante si tous les travaux sont réalisés en une seule fois. En effet une bonne étanchéité à l'air et une continuité d'isolation nécessite de prendre en compte les interfaces entre les différents postes de rénovation.



## Comment identifier les besoin en isolation de mon logement ?

Une bonne isolation du logement est essentielle pour éviter les déperditions de chaleur et assurer un confort optimal aux habitants du foyer.

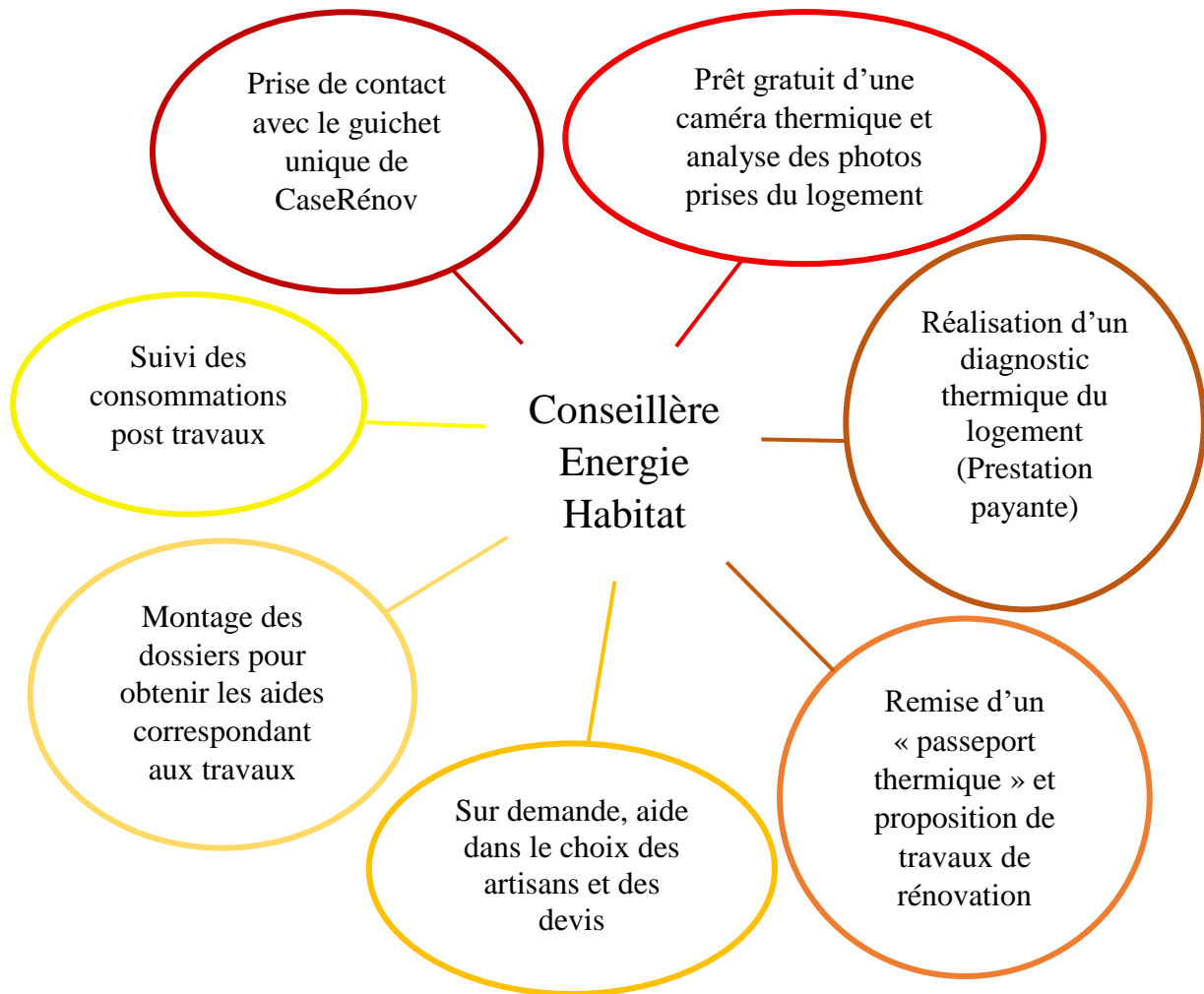
Avant de vous lancer dans les travaux de rénovation énergétique, il est essentiel de connaître l'état thermique du logement. Une étude thermique du logement s'impose. L'étude thermique permet de déterminer quels travaux effectuer en priorité grâce à une analyse précise de l'isolation, du système de chauffage, etc.... Cette étude vous aidera à prioriser et chiffrer les travaux en vous proposant des solutions adaptées aux caractéristiques du logement.

L'emprunt d'une caméra thermique est également intéressant pour vérifier l'état de l'isolation actuelle et visualiser les éventuelles dégradations, tassements ou ponts thermiques. Il s'agit d'une première approche simple qui permet de comprendre le comportement thermique du logement avant de réaliser des travaux.



## CaseRénov, un accompagnement individualisé :

La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique : CaseRénov apporte une aide individualisée à tous les habitants de la Communauté de Commune Pays du Mont Blanc (CCPMB). Les principales missions de cette plateforme sont les suivantes :



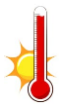
➤ Jusqu'à 3 750 € d'aide financière complémentaire grâce à CaseRénov :

CCPMB	<b>de 1 000 € à 2 000 €</b>	Travaux d'isolation des murs, d'isolation du toit et /ou de remplacement des menuiseries 25 % de gain énergétique sur l'ensemble des travaux Aide financière plafonnée à 20 % du montant total des travaux
Département de Haute-Savoie	<b>1 000 €</b>	Obtention de l'aide de la CCPMB Respect du plafond des ressources PLI (prêt locatif intermédiaire)
Région Auvergne Rhône-Alpes	<b>750 €</b>	Obtention de l'aide de la CCPMB Critères de performances des matériaux à respecter

- Un programme Habiter Mieux pour les ménages aux revenus modestes :

Cumule des aides financières de l'ANAH, du Département de Haute-Savoie et de la CCPMB.

Ce programme Habiter Mieux permet de bénéficier jusqu'à 16 000 euros de primes en fonction du coût et de la nature des travaux. Depuis le début de l'année 2020, les aides financières peuvent également être bonifiées pour tout logement de classe énergétique F ou G dont les travaux de rénovation permettent de gagner 2 classes énergétiques et 35% de gain énergétique.



### Contactez CaseRénov :

Conseillère Energie Habitat : Lilly MARTIN

Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc  
648, chemin des Prés Caton  
P.A.E du Mont-Blanc - 74190 PASSY

Mail : [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Téléphone : 04 50 90 49 55 (permanences téléphoniques les mercredis 9h – 12h et 13h – 18h et les vendredis 8h – 12h)

